BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS ET LA MUNICIPALITE DE JEUMONT

La ville de Jeumont, à travers son centre communal d'action sociale propose un dispositif à destination des jeunes et des adultes dans l'optique du permis de conduire. Les bénéficiaires de ces bourses doivent réaliser des heures de bénévolat auprès des services de la ville ou d'associations. Pour bénéficier de cette bourse, quelques conditions sont à remplir :

avoir entre 18 et 55 ans
résider sur Jeumont depuis au moins un an
effectuer les heures de bénévolat

Plus d'informations auprès du CCAS ou de la mairie.

https://www.mairie-jeumont.fr/articles/solidarite

C.C.A.S DE LA VILLE DE JEUMONT:
Boulevard de Lessines
Centre Administratif - BP 70159
59572 - Jeumont
https://www.mairie-jeumont.fr/articles/solidarite